

DG Politique de Contrôle – AFSCA: Direction « Santé animale et Sécurité des Produits animaux »: Communiqué du 20/03/2020

VÉTÉRINAIRES EN PERIODE DE CRISE CORONA – Activités en général et missions officielles

LES ACTIVITÉS DES VÉTÉRINAIRES

Les activités des vétérinaires, y compris celles des inséminateurs, ainsi que tous les déplacements nécessaires afin d'exercer ces activités, font partie des activités autorisées. Ceci a été confirmé par le centre fédéral de crise.

CONTINUITÉ DES MISSIONS OFFICIELLES DES VÉTÉRINAIRES AGRÉÉS

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, l'AFSCA tient à souligner le rôle essentiel des vétérinaires agréés pour assurer la sécurité alimentaire, la santé publique et la santé animale. La continuité des missions officielles des vétérinaires agréés est donc primordiale.

Suite à la crise du Covid-19 en Belgique, le Gouvernement a pris toute une série de mesures dont des mesures de confinement pour la population depuis le 17 mars.

Comme mentionné dans la newsletter de jeudi, l'AFSCA communiquera début de la semaine prochaine aux vétérinaires agréés les activités à prester devant ou non être maintenues, et selon quelle priorité.

La surveillance et la notification de suspicion de maladies à notification obligatoire restent une priorité absolue.

Les visites d'exploitation dans le cadre de la guidance peuvent être provisoirement suspendues pour les mois de mars et avril.

Il est demandé aux vétérinaires lors de leurs activités de prendre les mesures nécessaires pour la protection de leur santé, de celle des personnes avec lesquelles ils travaillent et de celle de leurs clients. Les mesures relatives à « la distanciation social » et une bonne hygiène sont importantes à cet égard.

De plus amples informations sont par ailleurs disponibles sur les sites internet suivants :

<https://www.info-coronavirus.be/fr/>

<http://www.favv->

[afsca.fgov.be/professionnels/publications/communications/coronavirus.asp](http://www.favv-afsca.fgov.be/professionnels/publications/communications/coronavirus.asp)

*Direction « Santé animale et Sécurité des Produits animaux »
DG Politique de Contrôle – AFSCA*